

**TRAVAUX POUR LES AMÉNAGEMENTS DE VILLAGES
(1/4)**

SUBVENTIONS PRESENTÉES DANS UN CADRE CLASSIQUE

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
1) ALBEFEUILLE-LAGARDE Aménagement d'un parking et plantation de l'ensemble de la parcelle. VIAM/00003405	150 430 €	39 000 €	31,2 %	<u>12 168 €</u>
2) CORBARIEU Aménagement de la cour de l'école maternelle. VIAM/00003300	7 075 €	7 075 €	18 %	<u>1 273 €</u>
3) ESCAZEUX Aménagement pour améliorer la visibilité au niveau du carrefour RD98-VC16. VIAM/00003647	31 187 €	31 187 €	54 %	<u>16 840 €</u>
4) GINALS Adressage des voies de la commune. VIAM/00003660	10 925 €	7 325 €	54 %	<u>3 955 €</u>
5) LABARTHE Mise aux normes accessibilité cour école de Labarthe. VIAM/00003272	25 583 €	21 866 € *	46,8 %	<u>10 233 €</u>
<u>Observation</u> : *La dépense subventionnable est ramenée à 21 866 € au lieu de 25 583 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).				
6) LACAPELLE-LIVRON Aménagement urbain : valoriser et sécuriser le patrimoine de la commune. VIAM/00003409	35 053 €	32 455 € *	54 %	<u>17 525 €</u>
<u>Observation</u> : *La dépense subventionnable est ramenée à 32 455 € au lieu de 35 053 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).				

TRAVAUX POUR LES AMÉNAGEMENTS DE VILLAGES (2/4)

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
7) LAGUEPIE Travaux de réfection au Puech haut (terrassement de la cour, pose d'un caniveau central et mise en place d'une pelouse synthétique). VIAM/00002983	36 255 €	35 022 € *	31,2 %	<u>10 926 €</u>
<u>Observation</u> : *La dépense subventionnable est ramenée à 35 022 € au lieu de 36 255 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).				
8) LE CAUSE Aménagement d'un belvédère et sécurisation talus. VIAM/00003446	106 837 €	106 837 €	54 %	<u>57 691€</u>
9) MANSONVILLE Dénomination des voies et numérotation des habitations. VIAM/00003399	9 700 €	6 400 €	45 %	<u>2 880 €</u>
10) MARIGNAC Numérotation des habitations et nomination des routes. VIAM/00003677	3 230 €	3 230 €	54 %	<u>1 744 €</u>
11) PARISOT Aménagement paysager sur le site du Lac. VIAM/000003563	78 092 €	78 092 €	39 %	<u>30 455 €</u>
12) ST AMANS DE PELLAGAL Aménagement de l'éclairage public solaire. VIAM/00003350	37 300 €	27 630 € *	54 %	<u>14 920 €</u>
<u>Observation</u> : *La dépense subventionnable est ramenée à 27 630 € au lieu de 37 300 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).				
13) ST PROJET Signalétique des voies à St Projet. VIAM/00003414	14 872 €	10 072 €	45 %	<u>4 532 €</u>

TRAVAUX POUR LES AMÉNAGEMENTS DE VILLAGES (3/4)

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
14) ST VINCENT LESPINASSE Prolongement de l'enfouissement réseau pluvial du centre du village. VIAM/00002923	4 104 €	3 648 € *	45 %	<u>1 641 €</u>
15) VERDUN SUR GARONNE Aménagements paysagers le long de la piste cyclable route d'Auch. VIAM/00003550	941 205 €	66 530 €	18 %	<u>11 975 €</u>
16) VILLEMADE Première installation d'une vidéoprotection. VIAM/00003697	7 291 €	7 291 €	31,2 %	<u>2 274 €</u>

SUBVENTION PRESENTEE DANS UN CADRE CONTRACTUEL

COMMUNE OPÉRATION CADRE CONTRACTUEL	COÛT HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
17) LAGUEPIE Aménagement et sécurisation des espaces extérieurs du gîte du groupe « l'escale Guepienne ». VIAM/00003801	45 916 €	22 075 € *	31,2 %	<u>6 887 €</u>

Observation : *La dépense subventionnable est ramenée à 22 075 € au lieu de 37 762 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).

**2^{ÈME} TRANCHE ACCORDÉE DANS LE CADRE
DE L'ANCIENNE POLITIQUE
(4/4)**

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVEN- TIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMEN TALE
18) VERDUN SUR GARONNE Extension du réseau d'eaux pluviales en lien avec la piste cyclable route d'Auch (tranche 2). BCTR/ACO04319	941 205 €	80 000 €	12 %	<u>9 600 €</u>

Observation : une première tranche de dépense subventionnable plafonnée à 80 000 € a été accordée à la commission permanente du 10 décembre 2019.

TOTAL : 217 519 €

Le Président,

Michel WEILL